



SOCIÉTÉ FRANÇAISE  
D'ACCOMPAGNEMENT  
ET DE SOINS  
PALLIATIFS

## INFOS ADHERENTS

Cher(e) adhérent(e),

Afin de vous confirmer que la SFAP reste mobilisée et vigilante dans l'application de la loi  
Voici le communiqué de presse diffusé.

Bien à vous.

**Anne de la Tour**

**Présidente**

---

## Communiqué de presse du 30 janvier 2017

### Un an après la loi sur la fin de vie :

### Quel constat, quelles actions ?

*La Société Française d'Accompagnement et de Soins Palliatifs (SFAP) tire les premiers enseignements de l'entrée en vigueur de la loi dite Claeys-Leonetti du 2 février 2016 créant de nouveaux droits pour les personnes en fin de vie.*

Tout en conservant l'esprit de la loi de 2005 (ni acharnement, ni euthanasie, ni suicide assisté mais accompagnement de la personne jusqu'au bout et soulagement de la souffrance), la loi dite Claeys-Leonetti a intégré des évolutions pour que la personne malade soit mieux entendue et que les souffrances réfractaires aux traitements puissent être soulagées en toute fin de vie, éventuellement par « une sédation profonde et continue ».

Cependant afin d'appliquer au mieux la loi et malgré les récents décrets d'application, certaines interrogations et imprécisions persistent concernant la sédation, l'alimentation et l'hydratation, la collégialité, les directives anticipées, la conduite à tenir au domicile... La SFAP reste vigilante.

Sollicitée pour apporter des repères et permettre aux professionnels de santé de trouver les meilleures solutions, la SFAP a mis en place un groupe de travail interdisciplinaire sur les sédations. Des recommandations de bonnes pratiques sont en cours de rédaction pour aider les soignants et mieux informer les familles et les patients. Elles seront disponibles avant la fin du 1er semestre 2017. Des formations se mettent en place.

La SFAP saura refuser certaines pratiques et s'opposer à des évolutions législatives qui ne lui sembleraient pas conformes à l'intérêt des patients ou aux valeurs qui rassemblent ses adhérents.

Interlocutrice légitime dans la mise en œuvre de la loi, la SFAP travaille en lien avec la HAS et avec les ARS dans un dialogue constructif.

Par ailleurs, la SFAP est représentée par des acteurs de terrain (soignants, médecins, bénévoles) dans les groupes de travail des différents axes du plan de développement des soins palliatifs. Elle est particulièrement attentive aux questions posées par l'accompagnement des patients à domicile et aux situations de fin de vie en Ehpad.

Enfin, la SFAP rappelle que les soins palliatifs ont besoin de moyens pour que le droit pour chacun d'avoir accès à des soins palliatifs de qualité soit un droit effectif en France.

Au service des patients et de leurs proches, la SFAP est à la fois **société savante** pour développer la science et la technique qui aident à soulager et **mouvement militant** pour dire à notre société que l'homme souffrant est bien l'affaire de tous.

***Contact Presse :***

*Elise Leblanc :*




*Chargée de communication*

06 43 65 63 22 – [elise.leblanc@sfap.org](mailto:elise.leblanc@sfap.org)

---

***En savoir plus sur [www.sfap.org](http://www.sfap.org)***

La SFAP, Société Française d'Accompagnement et de soins Palliatifs, créée en 1990, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, représente le mouvement des soins palliatifs. C'est une société savante pluridisciplinaire associant professionnels, bénévoles d'accompagnement et usagers. Elle fédère plus de 5.000 soignants et près de 200 associations de bénévoles.

<p>SFAP 106 avenue Emile Zola 75015 Paris TEL: 01 45 75 43 86</p>	<p><a href="http://www.sfap.org">www.sfap.org</a> Congres Forum</p>  		<p>SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS</p>